

Le jeudi 3 mars à 20h00, les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie, sous la présidence de Mr Jean Marie TORDOIT, Maire, suite à la convocation en date du 27 février dont un exemplaire a été affiché à la porte de mairie.

Membre en exercice : 15

Membres présents : 14, Procuration 1

Présents : ML MARLIOT, MD CACHEUX, S FAUQUEUX, S FIEVET, G LECOCQ, S HOTTON, CH DELOBELLE, G BAVAY, F BRICOUT, E PISKULA, JL ABRAHAM, TH WALEMME, A HEGO et JM TORDOIT.

Absent : M FERCOQ procuration à CH DELOBELLE.

MD CACHEUX est nommée secrétaire de séance.

CONVENTION GRDF COMPTEURS COMMUNICANTS GAZ

Dans le cadre de la modernisation du système de comptage, GRDF travaille sur une évolution majeure concernant la mise à disposition plus fréquente des données de consommation pour l'ensemble des usagers. L'installation de ce nouveau dispositif nécessite la pose et l'hébergement de concentrateurs, éléments indispensables à la collecte des données d'information, sur des bâtiments communaux à point haut. La tour et ses trente mètres d'hauteur, serait un emplacement pour la pose d'équipement de télérelève et d'une petite antenne.

Ce dispositif ne nuirait en rien à l'aspect architectural de la tour puisqu'il serait discret de part sa petite taille (400mm x 300mm x 200mm pour un poids d'environ 5kgs) comme celle de l'antenne.

A l'unanimité, les conseillers municipaux autorisent Mr le Maire à signer la convention pour occupation domaniale ayant pour objet l'installation et l'hébergement d'équipement de télérelève en hauteur avec GRDF.

ADHESION SIDEN / SIAN

A l'unanimité, les membres du conseil municipal accepte l'adhésion des communes de SERAIN (Aisne) avec transfert des compétences « Eau potable », Distribution et « Assainissement collectif », de la commune de LA NEUVILLE EN BEINE (Aisne) avec transfert de la compétence « Assainissement Non Collectif » et la proposition d'adhésion de la communauté de communes CŒUR D'OSTREVENT avec transfert des compétences « Assainissement Collectif et Non Collectif » et « Gestion des Eaux pluviales urbaines » sur le territoire de la commune de MONTIGNY EN OSTREVENT.

ACHAT TONDEUSES

Les tondeuses utilisées par les employés communaux sont relativement âgées et ne répondent avec qualité au travail escompté. Il convient dès lors d'envisager l'acquisition de matériel neuf. Un devis est demandé au garage Marc LOISEL qui propose :

Une tondeuse autoportée Honda HF2622HMF pour 4.200€00ht

Une tondeuse Honda pro HRH536HXE pour 1.760€00ht

A l'unanimité les membres du conseil municipal donnent leur accord pour l'achat des deux tondeuses, pour une valeur de 7.152€ttc

COLUMBARIUM

Les 15 cases du columbarium étant toutes réservées, il convient de pourvoir à la demande en installant 5 cases supplémentaires. Afin de continuer dans le même schéma (dimensions, teintes, matière) un devis est demandé à la SARL Léon GOSSET d'Avesnes les Aubert qui propose l'installation de 5 cases pour un montant de 7.920€00ttc.

A l'unanimité, le conseil municipal

- Donne son accord pour la commande de ces 5 cases.
- Fixe le prix de la concession à 1.600€ pour une case de deux urnes
- Dit que la concession accordée est à perpétuité
- Dit que seule la porte de la case sera la propriété de la famille
- Dit que la taxe d'inhumation ou d'exhumation sera perçue par la commune

CONVENTION DE MUTUALISATION DE L'INTERCOMMUNALITE

La loi « NOTRE » a rendu obligatoire l'élaboration d'un schéma de mutualisation des services entre l'intercommunalité et ses communes membres.

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du schéma de mutualisation proposé.

Celle-ci invitée à se prononcer l'adopte à l'unanimité.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Sur propositions de Monsieur le Maire, les conseillers municipaux, à l'unanimité, donnent leur accord pour le versement, après le vote du budget primitif 2016, des subventions ci-dessous aux associations dont les noms suivent :

<u>Associations communales</u>		<u>Associations extérieures</u>	
Basket club	7 000 €	Secours Populaire	50€
Club animation social et de loisirs	310 €	Drac̄e Schmitt Eric (forain)	230 €
Union Nationale des Combattants	310 €	Marlier Fabien (forain)	230 €
Coopérative scolaire	310 €	Sté colombophile d'Avesnes les Aubert	50 €
La Butte Carnièreoise	310 €	Institut de recherche contre le cancer	300 €
Club de randonnée	310 €	Association des Papillons Blancs	150 €
Association USEP communale	150 €	Restos du Cœur	300 €
Millénium Show	1060 €	Paroles de Femmes à Beauvois	100 €
		Chambre des Métiers	50 €
		Institut Pasteur	50 €
		FNATH	50 €
		Noël Heureux de la Voix du Nord	50 €
		Association des paralysés de France	50 €
		Association USEP (circonscription)	150€

FEUX COMPORTEMENTAUX RUE DE CAUDRY

Mr le Maire informe l'assemblée des résultats de l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres pour l'installation des feux comportementaux rue de Caudry.

La société EITF avec une proposition à 16.899€80htemporte le marché face à la société DUEZ (17.250€ht) et la société SAIEE (19.702€25ht).

Les membres du conseil, à l'unanimité, autorisent Mr le Maire à signer le rapport d'analyse et de présentation du marché cité en objet.

OUVERTURE ANTICIPEE DE CREDITS EN SECTION D'INVESTISSEMENT exercice 2016

La collectivité va voter le budget primitif 2016 début avril 2016. Dans le cadre de la continuité du service public, l'exécutif peut, entre le 1^{er} janvier 2016 et le vote du budget, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, sous réserve d'une autorisation spéciale de l'organe délibérant et dans la limite du quart des crédits d'investissement ouverts dans l'année budgétaire précédente (article L 1612-1 du CGCTG).

Cette mesure ne concerne pas les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette qui viennent à échéances avant le vote du budget et pour lesquels l'exécutif a le droit de mandater.

Sur cette base, il convient d'autoriser l'ouverture anticipée en dépenses d'investissement pour l'exercice 2016 des crédits suivants :

Chapitre	Total des crédits d'investissement ouverts au BP 2015	Ouverture anticipée des crédits d'investissements en 2016 (25 %)
21	535 442,67 €	133 860,67 €
23	331 904,27 €	82 976,07 €

Seront concernées par ces ouvertures de crédits, les factures suivantes relatives à la maîtrise d'œuvres réalisée par le cabinet CIBLE VRD basé à Marcoing pour les travaux relatifs à l'aménagement de feux dits « intelligents » rue de Caudry et pour la maîtrise d'œuvre de la réfection de la rue du Faubourg soit :

La facture n° 2016-060 du 29.02.16 d'un montant de 1.482€00 TTC à mandater au chapitre 23 compte 2315

La facture n° 2016-053 du 29.02.16 d'un montant de 6.350€40 TTC à mandater au chapitre 23 compte 2315

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise l'ouverture anticipée en dépenses d'investissement pour l'exercice 2016 des crédits ci-dessus.

INFORMATIONS DIVERSES

Mr le Maire informe l'assemblée sur les dates de réunion à venir dont la prochaine sera consacrée à -
L'aménagement ou pas de la rue de la Ferme au Hameau de Boistrancourt

- La possibilité de construire une troisième classe à l'école du haut afin de pouvoir dénoncer le contrat de location des éléments Portakabin.

La séance est levée à 23h05